



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-021-2022-12

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Rectorat de l'académie de Paris / division des affaires juridiques

IDF-2022-12-06-00003 - ARRETE n° 2022-166-RRA Portant composition du
Conseil Inter-académique de l'Éducation nationale d'Ile-de-France
siégeant en formation contentieuse et disciplinaire (1 page)

Page 3

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2022-12-06-00003

ARRETE n° 2022-166-RRA Portant composition du
Conseil Inter-académique de l'Éducation
nationale d'Ile-de-France siégeant en formation
contentieuse et disciplinaire

ARRETE n° 2022-166-RRA

Portant composition du Conseil Inter-académique de l'Education nationale d'Ile-de-France siégeant en formation contentieuse et disciplinaire

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE,
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS,
CHANCELIER DES UNIVERSITES DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE

Vu les articles L. 234-1 à L. 234-8 du code de l'éducation

Vu les articles R. 234-34 à R. 234-43 du code de l'éducation relatif au Conseil inter-académique d'Ile-de-France

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Christophe KERRERO, en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris

Vu l'arrêté préfectoral IDF-2021-10-01-00002 portant renouvellement du Conseil inter-académique de l'Education nationale d'Ile-de-France,

Vu les quatre propositions des organisations syndicales effectuées dans le cadre de l'article R 234-39

Vu le courrier en date du 24 janvier 2022 reçu de l'organisation syndicale la plus représentative visant l'application du point 4° de l'article R 234-9

Vu la liste de présentation des cinq enseignants titulaires de l'Education nationale dressée au scrutin majoritaire plurinominal le 8 septembre 2021

Vu la décision de Monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, de proposer Monsieur Saïd YACOUB pour succéder à monsieur Olivier DELMAS

Vu la décision de Madame Charline AVENEL, rectrice de l'académie de Versailles, de proposer Monsieur Michel VIGNOLLES pour succéder à Mme Fabienne KEROULAS

ARRETE

Article 1 :

Dans l'article unique de l'arrêté n°2022-07-RRA, portant sur la composition du Conseil Inter-académique de l'Education nationale d'Ile-de-France siégeant en formation contentieuse et disciplinaire, sont insérées les modifications suivantes :

- Au titre des inspecteurs pédagogiques régionaux – inspecteurs d'académie :

A la place de « Madame Fabienne KEROULAS », lire « Monsieur Michel VIGNOLLES », de l'académie de Versailles.

- Au titre des inspecteurs de l'Education Nationale :

A la place de « Madame Florence DE PUYLAROQUE CHABAL », lire « Monsieur Laurent HUGOT », de l'académie de Paris.

Article 2:

Les autres termes de l'arrêté n°2022-07-RRA demeurent inchangés.

Fait à Paris, le 06/12/2022

Signé

Christophe KERRERO
Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris.